

Sous-section 2.—Revenu national et statistiques de la taxe sur le revenu.

Le revenu national du Canada est nécessairement inférieur à la production nationale dont on a tenté de déterminer l'importance en traitant de la production, pp. 168-174 de cet ouvrage. Si, comme on l'a déjà dit, on doit tenir compte d'une certaine forme de la production que nous avons qualifiée intangible, la valeur de la production de 1929 ne peut avoir été inférieure à \$5,900,000,000.

Cependant, pour déterminer le revenu national on doit opérer d'importantes déductions, notamment pour tenir lieu de l'entretien de l'équipement industriel du pays, de manière à pourvoir à sa dépréciation ainsi qu'à son remplacement lorsque des inventions nouvelles l'exigent. On peut présumer que ce remplacement n'a pas coûté moins de \$400,000,000; cette soustraction ramènerait le revenu du peuple canadien en 1929 à environ \$5,500,000,000.

Revenus assujettis à l'impôt sur le revenu.¹—Dans les pays où l'impôt sur le revenu existe depuis un nombre appréciable d'années on peut se guider sur les revenus déclarés pour déterminer le quantum et la répartition par classes du revenu national. Par exemple, des estimations de cette nature, basées sur la statistique de l'impôt sur le revenu, ont été publiées tant en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis.

Au Canada cet impôt est une chose relativement nouvelle; d'ailleurs, dans un pays plus jeune que ceux que nous venons de citer, les revenus sont plus fréquemment reçus en nature. Ces deux considérations font présumer que notre impôt sur le revenu ne représente pas une fraction du revenu national aussi élevée qu'en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Néanmoins, les données colligées par la division de l'impôt sur le revenu du ministère du Revenu National, depuis l'existence de cet impôt, sont significatives tant au regard des revenus assujettis que de leur répartition, soit entre les différentes classes de la population, soit entre certains groupes.

Le tableau 34 donne le nombre de particuliers et de sociétés ayant acquitté l'impôt sur le revenu, en juxtaposition aux revenus totaux qui ont servi de base à l'imposition au cours des exercices 1921 à 1931, tandis qu'aux tableaux 35 et 36, respectivement, figurent les revenus assujettis à l'impôt et les perceptions, par provinces, pour les exercices 1927 à 1931. Les chiffres aux tableaux 37 et 38 se rapportent aux sommes payées au cours des quatre derniers exercices et classifiées selon la catégorie des revenus et les professions.

¹ Révisé par la branche de l'impôt sur le revenu, Ministère du Revenu National.